

La chasse en Loir-et-Cher et ses retombées économiques en Sologne

Héritière de traditions anciennes, la chasse est un loisir pratiqué par un nombre relativement important de Loir-et-chériens bien qu'en diminution. La Sologne constitue un territoire cynégétique privilégié qui attire en outre chaque week-end des milliers de chasseurs venant de toute la France, voire de l'étranger. Les Franciliens sont évidemment majoritaires, beaucoup d'entre eux possédant des résidences secondaires ou des rendez-vous de chasse. Cette présence régulière apporte à la Sologne des flux financiers conséquents qui profitent directement ou indirectement à l'ensemble de l'économie locale.

Afin de cerner plus précisément ces retombées, l'Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher a réalisé une étude fondée notamment sur des enquêtes auprès des chasseurs, des différents secteurs d'activités et des élus locaux.

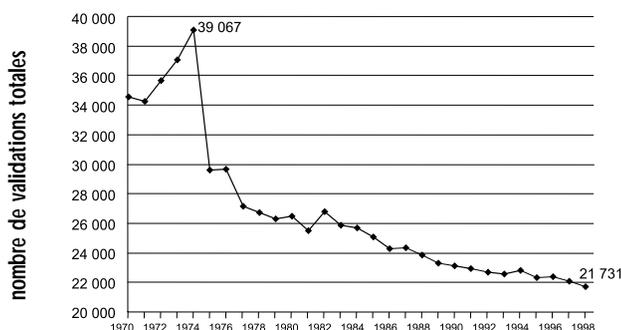
Ce numéro de *Chronic Echo* en présente les principaux résultats après avoir brossé le cadre général de la chasse en Loir-et-Cher et sa place dans le paysage cynégétique national.

1. LA CHASSE EN LOIR-ET-CHER

LE LOIR-ET-CHER, UN GRAND DÉPARTEMENT CYNÉGÉTIQUE

Le Loir-et-Cher arrive dans les toutes premières positions des départements cynégétiques français avec près de 25 000 pratiquants, soit 1 chasseur pour 13 habitants (moyenne nationale : 1 pour 38). La Sologne rassemble près de la moitié des validations de permis effectuées au cours de la campagne 1996/1997 (près de 9 000). Comme au niveau national, l'érosion du nombre de chasseurs est significative dans le département : ils étaient un peu moins de 22 000 à acquitter une validation en 1997 contre 39 000 en 1974, soit une perte de 17 000 permis en un peu moins de 25 ans. Cette baisse s'accompagne d'une diminution du nombre des candidats au permis de chasser (- 37 % entre 1979 et 1997), cependant moins marquée que dans le reste de la France (- 53 %).

Evolution annuelle du nombre de validations totales¹ délivrées en Loir-et-Cher depuis 1970



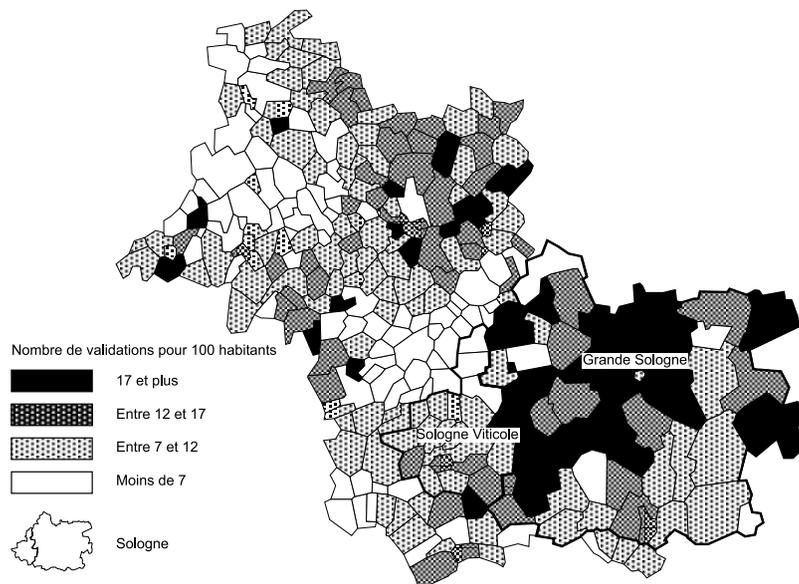
Source : Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher

¹ Les validations totales comptabilisées par la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher comprennent les validations nationales et départementales. Leur nombre est inférieur à celui des timbres fédéraux vendus ou des pratiquants.

Selon les données statistiques fournies par la Direction Financière de l'Office National de la Chasse pour la campagne 1996/1997, le Loir-et-Cher se positionne comme étant :

- le 1^{er} département français de l'intérieur (ou département non côtier) pour le nombre de timbres gibier d'eau vendus
- le 1^{er} département français pour le nombre de timbres d'accueil vendus en 1992
- le 3^{ème} département français pour le nombre de licences octroyées
- le 13^{ème} département français pour le nombre de validations acquittées
- le 13^{ème} département français pour le nombre de taxes additionnelles grand gibier vendues

Nombre de validations totales par commune (campagne 1996/1997)



Sources : Préfecture de Loir-et-Cher, INSEE - RGP 1990

Les procédures réglementaires à effectuer chaque année

Chaque année, le permis doit être visé à la mairie de la commune où le chasseur est résident, résident secondaire, propriétaire foncier, ou titulaire d'un droit de chasse.

Pour l'attribution de ce visa, le chasseur devra présenter une attestation d'assurance et payer un timbre fédéral.

Il s'acquittera éventuellement du timbre grand gibier départemental ou national.

La dernière étape consiste en la validation du permis par l'apposition d'un timbre fiscal délivré par la perception.

Pour les chasseurs désirant chasser le gibier d'eau, il est nécessaire d'acquitter une redevance supplémentaire : le timbre gibier d'eau.

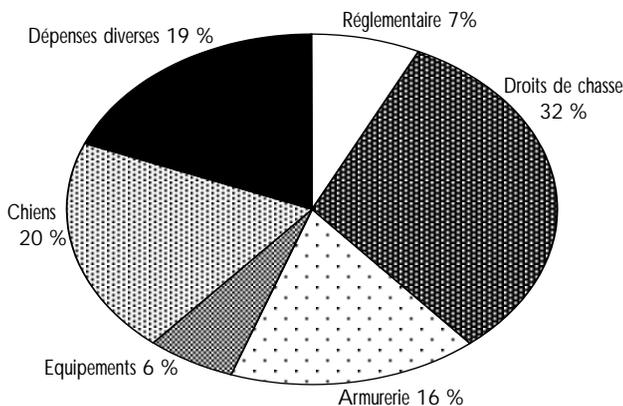
Effectif pour la seule saison 1992/1993, le timbre d'accueil est le seul indicateur fiable permettant d'apprécier le nombre de chasseurs extérieurs. Tout porteur de permis qui désirait pratiquer dans un département différent de son département d'origine devait préalablement adhérer à la fédération de ce dernier en acquittant ce timbre.

Les étrangers non résidents peuvent être autorisés à chasser par le préfet sous certaines conditions. Cette autorisation est concrétisée par une licence valable neuf jours consécutifs.

LE BUDGET ANNUEL MOYEN DU CHASSEUR LOIR-ET-CHÉRIEN S'ÉLÈVERAIT À 13 000 FRANCS

L'enquête réalisée en 1998 par l'Observatoire, en collaboration avec la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, auprès de plus d'un millier de chasseurs résidant dans le département permet de dresser le **profil du chasseur loir-et-chérien**. Il est âgé en moyenne de 45 ans et pratique cette activité depuis près de 26 ans. Vivant de préférence dans une commune rurale, il effectue en moyenne 37 sorties par an. Parmi les titulaires de permis, **les ouvriers sont les plus nombreux et rassemblent près d'un quart des chasseurs**, devant les retraités (23 %) et les agriculteurs (14 %). Près d'un chasseur sur deux détient une action de chasse, soit nettement plus qu'au niveau national (près de 3 sur 10). De par son organisation cynégétique basée en majeure partie sur les chasses privées, la Sologne contribue fortement à ce phénomène. Elle est **le territoire de chasse le plus prisé des Loir-et-chériens** : près de la moitié des personnes interrogées déclarent y chasser. Par ailleurs, **le budget moyen du chasseur loir-et-chérien s'élèverait à 13 000 francs par an**, nettement supérieur à celui de son homologue français estimé à 7 900 francs en 1993. Un tiers du montant serait consacré aux droits de chasse, ce qui en ferait le poste budgétaire le plus important, devant celui imputé aux chiens (20 %), aux dépenses diverses (19 %), ou à l'achat et à l'entretien des armes et des munitions (16 %).

Répartition des dépenses annuelles par grand poste budgétaire



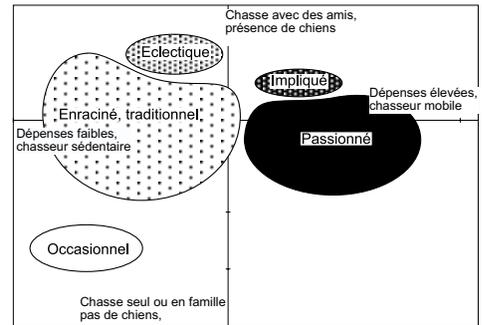
DES CHASSEURS AUX PROFILS DIFFÉRENTS

De la combinaison des résultats statistiques² de notre enquête se distinguent cinq groupes homogènes de chasseurs.

Les " **enracinés-traditionnels** " rassemblent plus de la moitié des porteurs de permis du département. Ils effectuent peu de sorties et ont l'habitude de chasser à proximité de leur lieu de résidence. Leur budget est relativement peu élevé (9 200 francs). Les " **passionnés** " regroupent un tiers des pratiquants. Leur niveau de dépenses est en moyenne très élevé (25 000 francs par individu).

N'hésitant pas à se rendre à l'extérieur du département, la plupart d'entre eux effectuent plus de 50 sorties par an. Plus minoritaires, les " **éclectiques** ", les " **occasionnels** " qui pratiquent leur loisir de façon inhabituelle et les " **impliqués** ", très attachés à la gestion du territoire et du gibier, réunissent respectivement 6 %, 5 % et 3 % des chasseurs loir-et-chériens. Bien qu'ayant un profil très proche, le **chasseur pratiquant en Sologne** a un budget moyen beaucoup plus conséquent (15 100 francs). Interrogés à l'occasion du Game Fair, les chasseurs extérieurs apparaissent légèrement plus jeunes que les locaux et dépensent encore plus : environ 21 000 francs par an dont 40 % au cours des sorties en Loir-et-Cher.

Les groupes de chasseurs en Loir-et-Cher



Comparaison des différents chasseurs

	Le chasseur ...			
	du Loir-et-Cher	dont en Sologne	" extérieur "	français
âge moyen (ans)	45,5	45,4	43,2	47,1
profession dominante	ouvriers	retraités	employés	ouvriers
nombre de chiens par chasseur	1,9	2,5	-	1,6
budget annuel (francs)	13 057	15 100	8 616	7 868
nombre de sorties par an	37	36	14	29
coût d'une sortie (francs)	353	430	615	273
flux financier généré (millions de francs)	318	114	124	12 792

Au total, l'ensemble de ces dépenses générerait un flux financier d'au moins 440 millions de francs par an. Rapporté au nombre de sorties de chasse effectives dans l'année, le budget moyen serait donc de 17,4 millions de francs. Un week-end de chasse dégagerait donc un chiffre d'affaires de 35 millions de francs. Ces chiffres constituent à l'évidence un minimum dans le sens où le nombre des chasseurs extérieurs est probablement sous-évalué.

2. APPRÉHENSION DU POIDS ÉCONOMIQUE DE LA CHASSE EN SOLOGNE

LA SOLOGNE DU LOIR-ET-CHER, UN VASTE TERRITOIRE DE CHASSE

Le **périmètre de notre étude** s'étend sur 70 communes appartenant à la **Sologne du Loir-et-Cher**. Celle-ci couvre **plus de 263 000 hectares**, soit un peu plus de la moitié de la vaste plaine solognote qui s'étire sur trois départements (dont le Loiret et le Cher). Elle englobe dans sa partie ouest la **Sologne Viticole** et plus à l'est la **Grande Sologne**, réputée pour ses qualités cynégétiques.

L'étendue du **territoire de chasse** solognot est considérable ; il représenterait selon les maires **plus de 82 % de**

la superficie totale des communes et serait constitué à 97 % de territoires privés, les chasses communales ne couvrant que 3 % de la surface de la zone. Sa fréquentation par les chasseurs est difficile à évaluer. Seuls 49 maires s'y sont essayés : ils estiment à **11 000 le nombre de titulaires de permis présents dans leurs communes chaque week-end**. Sur ce total, 44 % seraient extérieurs au département, un tiers serait des pratiquants locaux et 23 % viendraient d'une autre commune du Loir-et-Cher.

² Nombre de sorties par an, dépenses annuelles, types de validations, détention d'actions, nombre de chiens, participation à des activités bénévoles et à des chasses privées, nombre d'invités extérieurs, adhésion à une association cynégétique.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DIRECTES NOTABLES

Certaines activités comme les élevages de gibier, les armureries, la taxidermie et les chasses commerciales sont impliquées d'une manière directe par la chasse. Leur existence même lui est souvent subordonnée. Sur la base des réponses obtenues lors de notre enquête, la chasse générerait entre 75 % et 87 % du chiffre d'affaires de ces professions. Les avis quant au dynamisme du marché sont partagés et traduisent en quelque sorte la diversité des situations. Dans l'ensemble, il est jugé stable pour les élevages de gibier, les taxidermistes et les armureries tandis qu'il est en progression pour les chasses

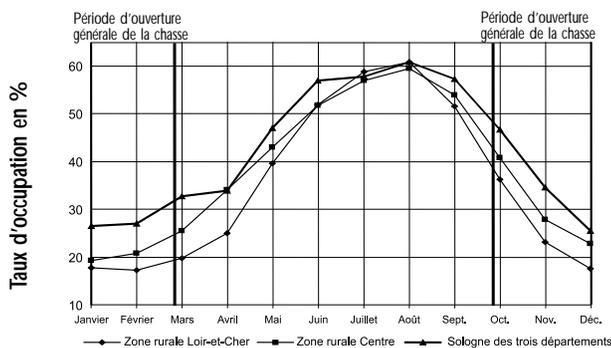
à la journée. Tous les responsables semblent néanmoins très inquiets des évolutions actuelles de la chasse et des conséquences pour leur établissement. Ils craignent notamment une législation restrictive au niveau européen, des lâchers de gibier pendant le temps de chasse (les éleveurs et les chasses commerciales), une modification de la réglementation française concernant les espèces protégées (les naturalistes) et la mise en place d'une nouvelle législation sur les armes qui en réglemente sévèrement la détention (les armuriers).

LA CHASSE CONTRIBUE AU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ DES HÔTELS ET DES RESTAURANTS EN BASSE SAISON

Principalement implanté le long de la RN 20 et autour de Romorantin, Salbris, Mur-de-Sologne, le parc hôtelier solognot de Loir-et-Cher compterait 61 établissements³. Sa capacité d'accueil serait d'environ 1 100 chambres, pour 2 200 lits.

Faute d'éléments statistiques disponibles, il n'est pas possible d'en mesurer la fréquentation. Néanmoins, l'enquête mensuelle menée par l'INSEE auprès des établissements homologués⁴ apporte un éclairage sur la zone naturelle de Sologne qui s'étire sur les trois départements du Loir-et-Cher, du Cher et du Loiret. Ces hôtels semblent profiter des retombées de la chasse : alors qu'en juillet et août, leurs taux d'occupation sont globalement identiques à ceux enregistrés dans les zones rurales de Loir-et-Cher et de la région Centre, ils sont nettement plus élevés en période d'ouverture générale de la chasse (de la fin septembre à la fin février). Selon notre enquête, la chasse contribuerait au maintien de l'activité de 40 % des hôtels et des restaurants solognots en basse saison. Globalement, elle générerait environ 10 % du chiffre d'affaires de la profession. Cette proportion est en baisse constante depuis de nombreuses années, mais elle varie fortement en fonction de la localisation, du classement et de la capacité des établissements. Dans certains cas, elle est même indispensable à leur survie. Le développement des rendez-vous de chasse semble être l'une des causes principales de cette désaffection.

Les taux d'occupation mensuels de l'hôtellerie homologuée en 1997



Source : Enquête DT/INSEE/CRTL auprès des hôtels classés de 1 à 4 étoiles

BEAUCOUP D'ACTIVITÉS SONT CONCERNÉES

D'autres professions tirent parti de la pratique cynégétique : les éleveurs de chiens pour plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, les centres vétérinaires (12 % en moyenne annuelle mais plus en période de chasse) et

les agences immobilières (17 %) par les transactions réalisées sur les résidences secondaires et les rendez-vous de chasse.

³ Sources : Chambre Départementale de l'Industrie Hôtelière (mars 1998) et Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher (enquête réalisée auprès des établissements hôteliers solognots en janvier 1999).

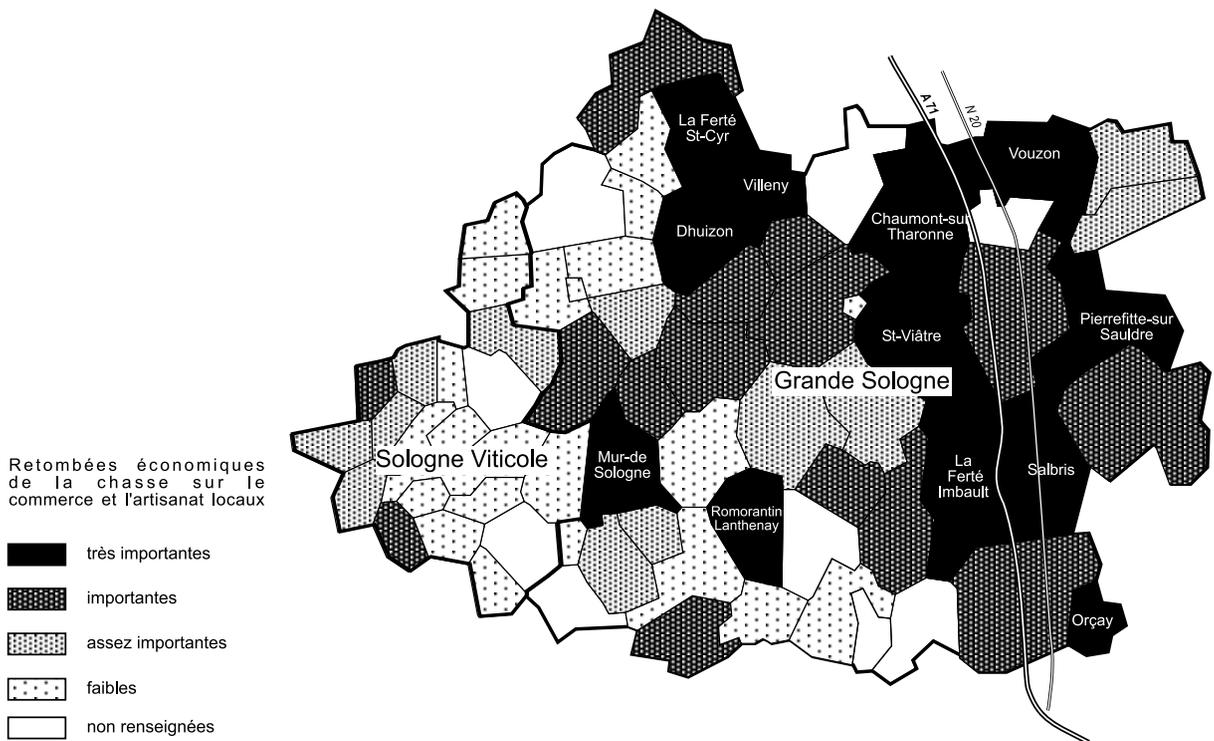
⁴ Ces établissements correspondent aux normes définies par le ministère du Tourisme. Depuis 1986, ces hôtels sont classés en 6 catégories (sans étoile, une étoile, deux étoiles, trois étoiles, quatre étoiles, et quatre étoiles luxe).

LA CHASSE GÉNÉRERAIT PRÈS DE 13 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES ARTISANS ET COMMERÇANTS

Interrogés sur leur sentiment vis-à-vis **des retombées économiques sur le commerce et l'artisanat**, les maires estiment qu'elles sont **toujours importantes ou très importantes dans près d'un cas sur deux** (sur 62 réponses exploitées). Elles ne sont jugées faibles que dans une commune sur trois. Encore convient-il de préciser que parmi ces dernières, certaines ne sont pas concernées par la chasse (territoire communal trop petit

et/ou fortement urbanisé) et que d'autres ont un appareil commercial ou artisanal très peu développé. C'est logiquement **dans le centre de la région, et en particulier autour de l'axe constitué par la RN 20, que l'impact économique est ressenti le plus fortement** ; à l'inverse, il apparaît moins sensible en direction de l'ouest et de la vallée du Cher.

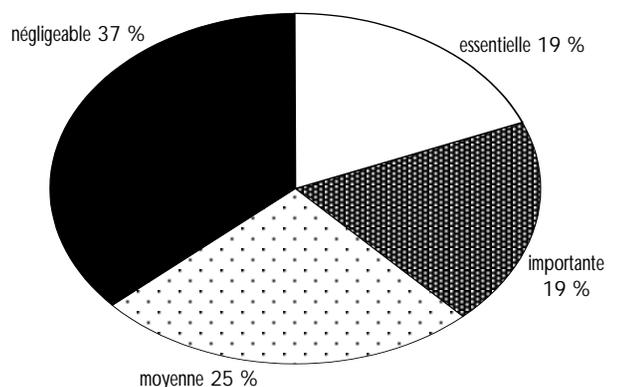
Evaluation des retombées économiques de la chasse sur le commerce et l'artisanat locaux selon le sentiment des élus



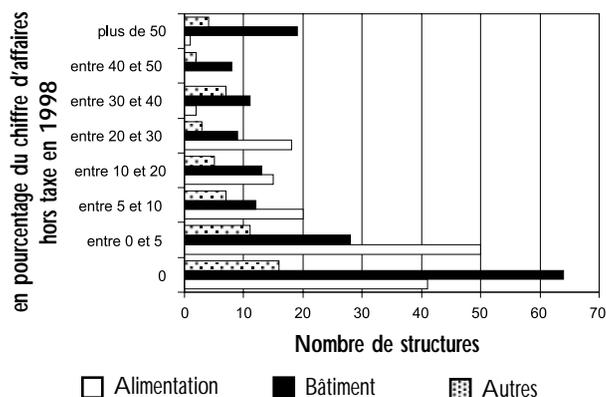
Source : Enquête auprès des communes 1999

Souvent qualifiée de " bouffée d'oxygène en milieu rural ", la chasse contribuerait également au maintien d'un nombre important de commerces et d'artisans solognots. Près des deux tiers des établissements interrogés comptent en effet parmi leurs clients des chasseurs, résidents secondaires et leur famille. **Néanmoins, son influence est contrastée**. Pour un peu plus d'un tiers des structures, elle est négligeable, tandis que pour 19 % elle est essentielle. **Globalement, la part de la chasse dans leur chiffre d'affaires s'établirait en moyenne à 13 %**. Bien que la plupart des secteurs soient concernés, les retombées économiques semblent plus élevées **pour les métiers du bâtiment**.

Evaluation de l'influence de la chasse sur l'activité artisanale et commerciale



Part de l'activité liée directement ou indirectement à la chasse en pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe en 1998



L'aménagement et l'entretien des nombreux rendez-vous de chasse et des résidences secondaires leur fournissent un volume de travail conséquent. **L'activité cynégétique serait à l'origine de 17 % en moyenne du chiffre d'affaires de la profession.** La demande est également importante dans le secteur alimentaire et notamment pour les boulangers-pâtisseries (14 %) et les traiteurs (6,5 %).

DES RÉPERCUSSIONS SENSIBLES SUR L'EMPLOI

La chasse générerait en Sologne plus d'un millier d'emplois : **380 emplois directs** principalement occupés par des gardes particuliers (180), des éleveurs de gibier (136) et des organisateurs de chasse (35), auxquels s'ajouteraient également **670 emplois indirects**. Elle représenterait ainsi **l'équivalent du regroupement métallurgie-travail des métaux, second secteur industriel du périmètre, occupant 3 % de la population active de la Sologne.**

Les élus locaux estiment encore plus important l'impact de la chasse sur l'emploi. Les 41 communes qui ont bien voulu se risquer à cette évaluation considèrent que l'acti-

tivité cynégétique est à l'origine d'environ **1 200 emplois** sur l'ensemble de leur territoire. **Rapportée à l'ensemble des communes de Sologne, l'estimation moyenne tournerait autour de 2 000 emplois.** Par ailleurs, chacune des personnes concernées contribue à l'activité économique et sociale de la région par ses consommations quotidiennes, par le recours aux services tant publics que privés (écoles, soins, équipements collectifs, etc.). Ces effets en chaîne sont d'autant plus à considérer que l'on se trouve en milieu rural, au sein duquel la chasse constitue donc un acteur incontournable.

Estimation des emplois liés à l'activité cynégétique en Sologne

Les activités concernées	Nombre d'emplois total estimé	Part d'activité liée à la chasse	Evaluation de l'emploi lié à la chasse
Les activités directes			379
La garderie	180	-	180
Les élevages de gibier	160	85 %	136
Les armureries	21	80 %	17
Les naturalistes et taxidermistes	15	75 %	11
Les chasses commerciales	40	87 %	35
Les activités indirectes			671
L'hôtellerie et la restauration	570	10 %	57
Les élevages de chiens de chasse	8	53 %	5
Les vétérinaires	35	12 %	4
Les agences immobilières	25	17 %	4
L'artisanat et le commerce local			
- le bâtiment	2 300	17 %	390
- les traiteurs (bouchers, charcutiers et préparateurs de plats cuisinés)	270	6,5 %	18
- les boulangeries, pâtisseries	260	14 %	36
- les autres commerces alimentaires	265	5 %	13
- les autres commerces et artisans	800	18 %	144
Toutes activités confondues			1 050